



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°04/2023

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

Impasse des Gâtines & rue du Château

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise **SMDA**, sise **28 rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES** pour le compte de la Communauté Urbaine GPS&O,

Vu les travaux d'élagage des arbres prévus le 8 mars 2024, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le 8 mars 2024 pendant la durée du chantier, la circulation et le stationnement seront interdits **sur le parking de l'impasse des Gâtines**.

ARTICLE 2 : Le 8 mars 2024 pendant la durée du chantier, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du **n°1 rue du Château** en fonction des impératifs de chantier. La mise en place d'un alternat ne se fera qu'en fonction des besoins du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : Les travaux seront réalisés par l'entreprise **SMDA** qui aura en charge d'apposer les panneaux de signalisation.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 23 février 2024

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 23/02/2024
Le Maire,

